



Communiqué Final du Conseil des Ministres

Libreville, le 8 mai 2025

Sous la Très Haute Présidence de **Son Excellence Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA, Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement**, le Conseil des Ministres s'est tenu ce jeudi 08 mai 2025 à 10h00 précises au Palais de la Présidence de la République.

En ouverture des travaux, **le Président de la République, Chef de l'État et Chef du Gouvernement**, a salué la nouvelle équipe gouvernementale, investie de la lourde mais noble mission de traduire en actes la volonté souveraine du peuple gabonais. Par son suffrage massif, ce dernier a exprimé une aspiration claire à la rupture, à l'intégrité, à la justice et à une gouvernance efficace.

Il a ensuite tenu à remercier chaleureusement le Gouvernement pour les félicitations qui lui ont été adressées, par la voix du Vice-Président du Gouvernement, à l'occasion de son élection à la magistrature suprême.

Le Chef de l'État a rappelé que cette équipe intervient à un moment charnière de notre histoire républicaine. Elle porte l'espoir d'un nouveau pacte entre l'État et la Nation, dans le cadre d'une Ve République résolument tournée vers les résultats, la restauration de la confiance publique et la refondation de l'action de l'État.

Dans sa double qualité de **Chef de l'État et de Chef du Gouvernement**, il a présenté **les fondements méthodologiques du travail gouvernemental**, définis dans une **circulaire présidentielle structurante**, qui s'impose désormais comme le **cadre de référence de la gouvernance sous la Ve République**.

Le Président de la République a décliné **sept axes directeurs** autour desquels s'organisera l'action collective du Gouvernement :

- **Une gouvernance fondée sur l'efficacité, la célérité et le professionnalisme**, appuyée sur une solidarité gouvernementale renforcée ;
- **L'éthique comme socle d'exemplarité**, exigeant intégrité,



Communiqué Final du Conseil des Ministres

Libreville, le 8 mai 2025

responsabilité, transparence et loyauté de la part de chaque ministre ;

- **Une architecture exécutive rationnelle**, articulée autour de la Présidence (centre stratégique), du Vice-Président du Gouvernement (coordination), et du Secrétariat Général de la Présidence (discipline administrative) et départements ministériels (exécution des politiques publiques) ;
- **Une organisation standardisée des ministères**, organes d'exécution des politiques publiques, reposant sur un modèle fonctionnel et opérationnel ;
- **Un fonctionnement cohérent des instances gouvernementales**, notamment le Conseil Interministériel (préparation) et le Conseil des Ministres (décision) ;
- **Une culture de la redevabilité et du suivi de l'action publique**, avec des tableaux de bord, des rapports mensuels et des séminaires trimestriels d'évaluation ;
- **Des procédures strictes en matière de nomination**, encadrées par des règles précises et un formalisme rigoureux ;
- **La discipline, la méthode et l'exemplarité**, comme exigences transversales dans la conduite de l'action publique.

Ensuite, le Président de la République a décliné la **feuille de route du Gouvernement**, articulée autour de **six piliers stratégiques** issus de son projet de société, lui-même structuré en **quinze engagements prioritaires** pour le septennat.

Chaque ministère est tenu de transmettre à la Présidence de la République, **dans un délai impératif d'un mois**, un **état des lieux structuré et exhaustif**, incluant les **projets en cours**, les **projets à venir**, ainsi que les **propositions de politiques publiques nouvelles**. Cette cartographie stratégique, consolidée par le **Ministère de la Planification**, en collaboration avec le **Ministère de l'Économie et des Finances**, servira de socle à l'élaboration d'un **portefeuille national de projets**, destiné à guider l'action sectorielle et à assurer une cohérence globale des interventions publiques.



Communiqué Final du Conseil des Ministres

Libreville, le 8 mai 2025

Dans le prolongement de cette exigence de méthode, le **Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement a réaffirmé ses engagements prioritaires** en matière d'amélioration des conditions de vie des populations. Il a rappelé que la Ve République sera celle de l'accès universel à **l'eau potable et à l'électricité**, d'un **système de santé souverain** et performant, de la **création d'un pôle numérique national**, de la finalisation du **réseau routier interconnecté**, de la **généralisation de l'accès au logement et à la propriété foncière**, du **soutien à l'entrepreneuriat national** et à la **création de champions nationaux**, de l'**accélération de la décentralisation** et d'une **réforme ambitieuse des finances publiques**, articulée autour de la maîtrise des dépenses, de la diversification des recettes, et d'une meilleure allocation des ressources.

En matière de diversification économique, le Chef de l'État a insisté sur **la nécessité de relancer l'économie nationale** à travers une politique proactive de **création d'emplois durables et de richesses nouvelles**, s'appuyant sur la transformation locale des matières premières et ressources naturelles, l'innovation et l'investissement privé. Enfin, dans une logique de performance et de reddition des comptes, **le Président de la République a annoncé une première évaluation d'étape à l'issue des 100 premiers jours**. Cette évaluation permettra de mesurer, de manière concrète, l'état d'avancement des orientations présidentielles et d'ajuster, si nécessaire, les modalités de leur mise en œuvre.

PROJETS DE TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le Conseil des Ministres a délibéré sur les affaires suivantes :

MINISTERE DE LA REFORME ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

- *Projet de décret portant réorganisation des services de la Présidence de la République.*



Communiqué Final du Conseil des Ministres

Libreville, le 8 mai 2025

Le présent projet de décret, élaboré en application des dispositions de l'article 95 de la Constitution, définit l'organisation des services de la Présidence de la République.

Dans le cadre de la réorganisation institutionnelle induite par l'entrée en vigueur de la Constitution du 19 décembre 2024, ce décret vise à structurer l'ensemble des services destinés à accompagner le Président de la République dans l'exercice de ses compétences constitutionnelles.

Désormais, les services de la Présidence de la République s'articulent autour des entités suivantes :

- la Vice-Présidence de la République ;
 - la Vice-Présidence du Gouvernement ;
 - le Secrétariat Général de la Présidence ;
 - le Cabinet du Président de la République ;
 - l'État-major particulier du Président de la République ;
 - le Conseil National de Sécurité ;
 - le Secrétariat Général du Gouvernement.
- *Projet de décret fixant les modalités de la coordination de l'action gouvernementale.*

Pris en application des dispositions des articles 69 et 95 de la Constitution, le présent projet de décret fixe les modalités de la coordination de l'action gouvernementale par le Vice-Président du Gouvernement qui aura désormais en charge les relations entre l'Exécutif et le Législatif sous l'autorité du Président de la République.

L'entrée en vigueur de la loi référendaire n°002-R/2024 du 19 décembre 2024 portant Constitution de la République Gabonaise marque ainsi le début de la cinquième République, en ce qu'il prévoit que le Vice-Président du Gouvernement assiste le Président de la République, Chef du Gouvernement.



Communiqué Final du Conseil des Ministres

Libreville, le 8 mai 2025

A ce titre, il est chargé, entre autres, de :

- convoquer et présider les Conseils et Comités interministériels ;
 - étudier, en liaison avec les départements ministériels concernés, les dossiers soumis à l'examen du Conseil interministériel ;
 - proposer au Président de la République l'ordre du jour du Conseil des ministres, assurer le suivi de l'exécution de ses décisions, et veiller à la régularité du fonctionnement de l'administration centrale ainsi que de l'ensemble des services publics.
- **Projet de décret fixant les attributions et le fonctionnement du Conseil Interministériel ;**

Pris en application de l'article 95 de la Constitution, le présent décret fixe les règles d'organisation, de fonctionnement et les attributions du Conseil interministériel, organe de coordination placé sous l'autorité du Président de la République, Chef de l'État et Chef du Gouvernement.

Présidé par délégation par le Vice-Président du Gouvernement, **le Conseil interministériel est chargé de l'examen préalable des affaires nouvelles ou urgentes soumises par les membres du Gouvernement, en amont du Conseil des ministres.**

Le décret précise les modalités de convocation, les responsabilités du Secrétariat Général du Gouvernement en matière de préparation des dossiers, les obligations de transmission des projets ministériels, ainsi que le processus d'adoption et de suivi des décisions.

Il institue une rigoureuse chaîne de coordination administrative visant à garantir la célérité, la rigueur et la transparence du travail gouvernemental.



Communiqué Final du Conseil des Ministres

Libreville, le 8 mai 2025

- *Projet de décret réglementant les procédures d'adoption, promulgation et de publication des textes législatifs et réglementaires.*

Pris en application de l'article 95 de la Constitution, fixant le cadre juridique, procédural et institutionnel relatif à l'élaboration, l'adoption, la promulgation et la publication des textes législatifs et réglementaires.

Ce décret définit une **chaîne normative rigoureuse** et une **méthodologie gouvernementale harmonisée** dans la production normative. Il clarifie les rôles respectifs des ministères initiateurs, du Secrétariat Général du Gouvernement, du Conseil d'État, du Conseil des Ministres et du Parlement, dans une logique de **sécurisation juridique**, de **rationalisation des procédures**, et de **renforcement de la qualité de la norme**.

Le projet de décret précise notamment :

- les modalités de **préparation des avant-projets de textes**, leur validation ministérielle ou interministérielle, et les consultations techniques nécessaires ;
- le processus d'**examen, de validation et de soutien** des projets de textes en Conseil Interministériel, puis en Conseil des Ministres ;
- le rôle du **Conseil d'État** pour avis, avant l'adoption formelle des projets par les instances délibérantes ;
- les procédures spécifiques aux **décrets, ordonnances, lois ordinaires, lois organiques**, lois de finances et lois référendaires, y compris les exigences de contreseing, de contrôle constitutionnel et de ratification parlementaire le cas échéant ;
- la procédure de **promulgation**, y compris les possibilités de seconde lecture par le Parlement à l'initiative du Président de la République ;
- Enfin, les règles précises de **numérotation, datation et publication des textes au Journal Officiel**, assurées par la Direction des Publications Officielles.



Communiqué Final du Conseil des Ministres

Libreville, le 8 mai 2025

Ce décret constitue un **instrument stratégique de gouvernance normative**, visant à garantir la transparence, la traçabilité et l'efficacité dans l'action normative du Gouvernement, en parfaite cohérence avec les exigences de la Constitution de la Ve République.

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION CHARGE DE L'INTEGRATION ET DE LA DIASPORA

- *Projet de loi portant Ratification de l'Accord portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité biologique marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale, signé le 20 septembre 2023 à New York, aux Etats-Unis.*

Le présent projet de loi, pris en application des articles 113 et 114 de la Constitution Gabonaise, autorise la ratification de l'Accord portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité biologique marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale (BBNJ), signé à New York, aux Etats-Unis, le 20 septembre 2023.

Aussi, vise-t-il à offrir aux Etats la possibilité de disposer d'un cadre juridique universel de la gouvernance des océans qui soit solide, complet, cohérent et résilient afin de relever les défis actuels de la santé, la productivité et la résilience du milieu marin au-delà des juridictions nationales, représentant près des deux tiers de l'océan mondial et promouvoir un partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques marines des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

EN MATIERE DE POLITIQUE GENERALE

MINISTRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Le Conseil a pris bonne note de la communication relative à



Communiqué Final du Conseil des Ministres

Libreville, le 8 mai 2025

l'organisation, le 15 mai 2025, de la Journée internationale des Familles, placée sous le thème : « *Un monde, une famille : construire des ponts entre les générations* ».

Enfin, le Conseil des Ministres a entériné plusieurs mesures individuelles, dont les principales portent sur les nominations suivantes :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE SECRETARIAT GENERAL

- Secrétaire General :Mme Murielle MINKOUE MEZUI ép MINTSA MI OWONO.
- Secrétaire Général Adjoint : M. MATSINGUI MBOULA Fortuné.

SECRETARIAT DU CONSEIL DES MINISTRES

- Conseiller Spécial, Secrétaire du Conseil des Ministres : M. Yves D. Sylvain MOUSSAVOU BOUSSOUGOU.
- Conseiller Spécial, Secrétaire Adjoint du Conseil des Ministres : Mme Elza Ritchuelle BOUKANDOU.

DEPARTEMENT DU PROTOCOLE D'ETAT

- Conseiller Spécial, Chef de Département : Mme Marie-Edith TASSYLA-YE-DOUMBENENY.
- Conseiller Spécial, Chef de Département Adjoint 1 : Colonel Yves MOUKAGNI.
- Conseiller Spécial, Chef de Département Adjoint 2: M. Norbert NKOGHE EKOUAGHE.

DEPARTEMENT POLITIQUE, SUIVI-EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DU PROJET DE SOCIETE

- Conseiller Spécial, Chef de Département : M. Lambert OWONO.
- Conseiller Spécial, Chef de Département Adjoint 1: M. Germain BIAHODJOW.
- Conseiller Spécial, Chef de Département Adjoint 2 : Mme Edith OKERY.
- Conseiller Spécial, Chef de Département Adjoint 3 : M. Régis MAYOMBO.



Communiqué Final du Conseil des Ministres

Libreville, le 8 mai 2025

- Conseiller Spécial, Chef de Département Adjoint 4 : M. Steeve Davin MOUGHIAMA.
- Conseiller Spécial, Chef de Département Adjoint 5 : Mme Raïssa NANA.

DEPARTEMENT DIPLOMATIE

- Conseiller Spécial, Chef de Département : M. Hervé INGUENZA.
- Conseiller Spécial, Chef de Département Adjoint 1 : Mme Yasmine PENGUET.
- Conseiller Spécial, Chef de Département Adjoint 2 : Mme Florentine IWENDA.

DEPARTEMENT JURIDIQUE

- Conseiller Spécial, Chef de Département: M. Télésphore ONDO.
- Conseiller Spécial, Chef de Département Adjoint 1: Mme Lydie Scholastique PAILLAT.
- Conseiller Spécial, Chef de Département Adjoint 2 : Mme KOMBA BANGO.

DEPARTEMENT ECONOMIE, FINANCES, DETTE ET LUTTE CONTRE LA VIE CHERE

- Conseiller Spécial, Chef de Département : M. Jean Hermann NZEBI.
- Conseiller Spécial, Chef de Département Adjoint 1: M. Jean Aimé Christian DIWASSA.
- Conseiller Spécial, Chef de Département Adjoint 2: Mme Elise NTSAME OBAME.
- Conseiller Spécial, Chef de Département Adjoint 3: Mme Lucie DAKER AKENDENGUE.

DEPARTEMENT EAU ETELECTRICITE

- Conseiller Spécial, Chef de Département : M. SINDZI SOMBANGOYE.
- Conseiller Spécial, Chef de Département Adjoint : M. Léopold EVAH.



Communiqué Final du Conseil des Ministres

Libreville, le 8 mai 2025

DEPARTEMENT HYDROCARBURE, MINES, GEOLOGIE TRANSFORMATION

- Conseiller Spécial, Chef de Département : M .Arnaud Calixte ENGANDII.
- Conseiller Spécial, Chef de Département Adjoint 1: M. François MBONGO RAFEMO BOURDETTE.
- Conseiller Spécial, Chef de Département Adjoint 2 : M. Jonas RABENKOGO.

DEPARTEMENT ENTREPREUNARIAT, EMPLOI ET TRAVAIL

- Conseiller Spécial, Chef de Département : M. Nicolas NGUEMA.
- Conseiller Spécial, Chef de Département Adjoint : M. Théophile NGWONI NGWONI.

DEPARTEMENT TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- Conseiller Spécial, Chef de Département : M. Alain Simplicie BOUNGOUERES.
- Conseiller Spécial, Chef de Département Adjoint : Mme Aurélie NTOUTOUME.

DEPARTEMENT DE LA MER, LA PECHE ET DE L'ECONOMIE BLEUE

- Conseiller Spécial, Chef de Département : M. Fabrice Augan NTCHANGO
- Conseiller Spécial, Chef de Département Adjoint 1 : M. Arnaud OSSEKE NDJOMBOUET.
- Conseiller Spécial, Chef de Département Adjoint 2 : M. Georges MBA-ASSEKO.

DEPARTEMENT ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DECENTRALISATION

- Conseiller Spécial, Chef de Département : M. Willy ONTSIA.
- Conseiller Spécial, Chef de Département Adjoint : M. Gaillard ASSOUMOU.

DEPARTEMENT SANTE

- Conseiller Spécial, Chef de Département : M. Wenceslas YABA.



Communiqué Final du Conseil des Ministres

Libreville, le 8 mai 2025

- **Conseiller Spécial, Chef de Département Adjoint : Docteur OKOME Régine.**

DEPARTEMENT COMMUNICATION

- **Conseiller Spécial, Chef de Département : Mme Lydie Patricia MOUELLET BASSISSA.**
- **Conseiller Spécial, Chef de Département Adjoint 1 : M. Gaétan Evrard OBIANG ETOUGHE.**
- **Conseiller Spécial, Chef de Département Adjoint 2 : Mme Rose OGOUEBANDJA.**
- **Conseiller Spécial, Porte-parole de la Présidence de la République : M. Théophile BIYOGHE.**
- **Conseiller Spécial, Porte-parole de la Présidence de la République adjoint 1: Mme Mélodie SAMBAT.**
- **Conseiller Spécial, Porte-parole de la Présidence de la République adjoint 2: Mme Annie MEYO.**

DEPARTEMENT FONCTION PUBLIQUE

- **Conseiller Spécial, Chef de Département : M. Jean François MOUSSOUNDA.**
- **Conseiller Spécial, Chef de Département Adjoint : Mme Ingrid Orphise LITCHANGOU BAMBOU p MOUTSIENDI.**

DEPARTEMENT AGRICULTURE, EAUX ET FORETS, DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

- **Conseiller Spécial, Chef de Département : Mme Ginette NGOMBE MIKIELA ep ITOUDI BIGNOUMBA.**
- **Conseiller Spécial, Chef de Département Adjoint : M. Gilles Christian MANGONGO.**

DEPARTEMENT EDUCATION, FORMATION PROFESSIONNELLE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- **Conseiller Spécial, Chef de Département : Professeur Franck IDIATA.**



Communiqué Final du Conseil des Ministres

Libreville, le 8 mai 2025

- **Conseiller Spécial, Chef de Département Adjoint : M. Brice Alain NTENGO.**

DEPARTEMENT SPORT ET CULTURE

- **Conseiller Spécial, Chef de Département : M. Paul Ulrich KESSANY.**
- **Conseiller Spécial, Chef de Département Adjoint : M. Jean Claude NDJIMBI.**

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- **Directeur de Cabinet Privé : Conseiller Spécial, Mme Virginie WAURA ep ETENO.**
- **Directeur de Cabinet Privé Adjoint : Conseiller Spécial, M. Benjamin NTOUKA.**
- **Chef de Cabinet Civil : Conseiller Spécial, M. Dieudonné FOUNGA.**
- **Chef de Cabinet Civil Adjoint : Conseiller Spécial, Mme Margarette OGANDAGA.**
- **Chef de Cabinet Militaire : Conseiller Spécial, Lieutenant-Colonel NEMBE Macaire.**
- **Chef de Cabinet Militaire Adjoint : Conseiller Spécial, Lieutenant- Colonel NGABINA ODOUMA Audry Hart-mann.**

Conseillers Spéciaux du Président de la République :

- **Mme Danielle MBASSI MEPINAULT;**
- **Mme Aleysia NYNGONE ;**
- **M. Walter Eldrige MEYE M'ONDO ;**

Conseillers du Président de la République :

- **Capitaine DIPENDE KOUMBA Léandre;**
- **Capitaine Stephen OBOUBA LEBIBI;**
- **Capitaine Karl MBANDJI;**
- **Capitaine Walker ABESSOLO;**
- **Yannick LOUMBANGOYE;**
- **Victor KOUNA;**
- **Linsey Simone EMBINGA.**



Communiqué Final du Conseil des Ministres

Libreville, le 8 mai 2025

SECRETARIAT DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- **Chef Secrétariat, Secrétaire Particulière : Mme Marie-Antoinette COUILLATAUP JOUMAS ep DOMINGOS.**
- **Chef Secrétariat adjoint 1: Mme Stephy Charles ANGUILE.**
- **Chef Secrétariat adjoint 2 : Mme Sidonie NDJOROGO ESSANGA.**
- **Secrétaires :**
 - **Widricia NKIELEAYIGA;**
 - **Marie Louise Natacha RABENKOGO.**

CONSEIL NATIONAL DE SECURITE

- **Secrétaire Général: M. Gérard ONDJAMBI ONGUIA.**
- **Secrétaire Général Adjoint: Général de Brigade Parfait MOUKADY.**

GARDE REPUBLICAINE

- **Commandant en Chef de la Garde Républicaine : Général de Brigade Antoine BALAKIDRA.**

INSPECTION DES SERVICES DE LA GARDE REPUBLICAINE

- **Inspecteur General : Général de Brigade Eugène LEMAMI.**

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION, CHARGE DE L'INTEGRATION ET DE LA DIASPORA

- **Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Gabonaise, près le Benelux, représentant permanent auprès de l'Union Européenne et de l'OEACP : M. Régis IMMONGAULT TATANGANI**